

COMMUNE D'EGLISENEUVE PRES BILLOM (63160)

Tél : 0473684737 – Fax : 0473689206

Mèl : mairie.egliseneuve.pb@wanadoo.fr

Egliseneuve près Billom, le 10 novembre 2006

Mr René MONTAGNER
Maire d'EGLISENEUVE PRES BILLOM

Monsieur le Président,
Association « les Hameaux de la Vallée du Madet »
Les Pierrys
63160 EGLISENEUVE PRES BILLOM

Monsieur le Président,

Permettez moi de réagir à votre lettre datée du 5 novembre 2006 et adressée aux adjoints et aux conseillers municipaux apparemment le 8 novembre 2006.

Il est vrai qu'en cette fin de mandat, certains élus, pour des raisons de santé, des raisons familiales, des raisons de disponibilité ont des difficultés pour assurer à 100% la lourde tâche que la population leur a confiée. Sachez qu'aucun ne m'a exprimé son désaccord ni sur les orientations générales ni sur celles du PLU en cours d'élaboration. Ils ont toutes et tous ma profonde reconnaissance pour le travail qu'ils ont accompli et que vous ne semblez pas reconnaître. Dans leur mission parfois difficile, ils ont tenu à respecter l'engagement pris lors de la dernière consultation municipale : gérer la commune dans l'intérêt général, ce qui n'est ni le but ni la finalité de l'association « les Hameaux de la Vallée du Madet ».

En ce qui concerne le PLU, une commission a été créée avec tous les élus, plus les personnes qui ont souhaitées s'associer, deux personnes seulement m'ont sollicitées et nous les avons acceptées.

Vous contestez la façon de l'élaboration du PLU, notamment la concertation :

- 2 réunions publiques de présentation, 6 réunions de travail dont 3 avec les personnes associées (DDE, DDA, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie...). Aucune remarque lors de l'avant dernière réunion où étaient présents de nombreux élus, si ce n'est celle de la DDA qui a demandé de revoir les zones A (agricole).
- Un registre a également été mis à la disposition des citoyens, à ce jour, il est vierge (Edito 31).
- J'ai reçu Mr MENIER et Vous-même, Monsieur HERAULT a reçu certains d'entre vous.

Sachez que les élus s'étaient engagés, à l'unanimité, de conserver les zones constructibles prévues dans la carte communale élaborée en 1993. En ce qui concerne la parcelle n° C 1187, c'est avec beaucoup d'attention suite à vos nombreux courriers que la situation a été analysée, l'architecte du CAUE a émis un avis très favorable, bien sûr avec une maîtrise communale afin de garantir l'intégration de constructions éventuelles.

Je suis persuadé que votre association ne fournit pas un tel travail de concertation.

Je suis également profondément choqué par les courriers successifs ou l'agressivité, le mensonge, la provocation, la manipulation, l'égoïsme sont monnaies courantes. J'espère que les élus, traités de lâches et d'imbéciles, sauront réagir à vos propos.

Mais pourquoi, vous ne dites, ni n'écrivez pas la vérité, ce que certains membres de votre association divulguent « nous ne voulons pas de voisins, nous ne voulons pas de nouveaux habitants, nous voulons être tranquille ». C'est votre droit le plus absolu, mais sachez que nos élus républicains ne partagent pas les mêmes valeurs.

Je m'associe sans réserve à la réaction de madame DUVAL, lettre ci-jointe.

En espérant que votre agressivité cesse, recevez, Monsieur le Président, mes salutations.



possible
D. FFAMATION
Co: 1881-0723
N° 637 / 925